

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 57
Excusés : 16
Absents : 7

REUNION DU 6 JUILLET 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**, le **LUNDI SIX JUILLET à VINGT HEURES**, le conseil de territoire, dûment convoqué le **TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX**, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Seïd FERRAT, M. Ladj GASSAMA, M. Quentin GESELL, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Christian MALKIC, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Hana ZACHARIA.

EXCUSES

Mme Farida ADLANI, M. François ASENSI, M. Denis CAHENZLI, Mme Estelle DAVOUST, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, M. Vincent FAVERO, M. Dominique GAULON, M. Anthony MANGIN, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, Mme Chérifa MEKKI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Sukran TOSUN, Mme Mélissa YOUSOUF.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

M. Bruno BESCHIZZA, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Charlotte FAUCHEUX, Mme Célia BOUHACINE, Mme Nelly ROLAND, M. Julien TURBIAN, M. Quentin GESELL, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Abderrazak FADILI, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Fatou SAGNA, Mme Sabrina MISSOUR, M. Azad BABUROGLU BAPIR, M. Idriss NIANG, M. Demba TALL, M. Tarik MESSAOUDI.

ABSENTS

M. Abdelkader ARRAHMANE, Mme Djamila BELHARIZI, M. Karim BOUMEDJANE, M. Diven LECUIR, Mme Elena MALANDRA, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Ameni ARRAHMANE

**DELIBERATION N° 127 - RENOUELEMENT URBAIN - AULNAY-SOUS-BOIS - ZAC SAVIGNY APPROBATION
DU COMPTE-RENDU A LA COLLECTIVITE (CRAC) 2025**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-5,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.300-1 et suivants, L.311-1 et suivants, R.311-1 et suivants, relatifs aux zones d'aménagement concerté,

Vu, la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et de définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la liste des quartiers d'intérêt national et d'intérêt régional bénéficiant du nouveau programme national de renouvellement urbain adoptée par le conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,

Vu les protocoles de préfiguration examinés par le Comité d'Engagement de l'ANRU pour l'EPT Paris Terres d'Envol et signés entre 2016 et 2017,

Vu la présentation en comité d'engagement de l'ANRU du projet de renouvellement urbain d'intérêt national du Grand quartier Aulnay-sous-Bois / Sevran (secteurs sevranaï) en date du 26 février 2020,

Vu la délibération du conseil de territoire n°96 en date du 10 juillet 2023 désignant l'aménageur SPL Séquano et approuvant le traité de concession,

Vu la délibération n°12 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 26 février 2024 portant sur la prise d'initiative de la création de la ZAC Savigny couvrant un périmètre de 110 hectares sur les quartiers Mitry-Ambourget et Gros-Saule à Aulnay-sous-Bois et sur la définition des modalités de la concertation préalable,

Vu la délibération n°158 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 16 décembre 2024 qui décide de la création de l'opération d'aménagement dite « Savigny » à Aulnay-sous-Bois,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260706-127-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Vu la délibération n°159 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 16 décembre 2024 qui attribue la concession d'aménagement de l'opération Savigny à la SPL Séquano Grand Paris sur la base de son offre finale,
Vu la délibération n°159 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 16 décembre 2024 qui approuve la participation financière de l'EPT au coût de l'aménagement de la ZAC Savigny pour un montant de 61 280 599 € HT ;

Vu le traité de concession d'aménagement de l'opération Savigny signé le 31 décembre 2024 et exécutoire le 24 janvier 2025,

Vu la délibération du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 17 mars 2025 portant approbation du dossier de création de la ZAC Savigny,

Vu la délibération n°105 du conseil de territoire de Paris Terres d'Envol du 7 juillet 2025 portant approbation de la convention tripartite de financement,

Considérant que conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, l'aménageur de la ZAC doit présenter annuellement un compte rendu d'activité à la collectivité (CRAC) comportant :

- Le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser
- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- Un tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice.

Considérant que la SPL Séquano Grand Paris présente aujourd'hui le compte rendu d'activité 2025 ci-annexé, en vue de son approbation au conseil territorial de Paris Terres d'Envol.

Considérant que ce compte rendu fait état d'un état d'avancement physique, financier et administratif de l'opération, ainsi que d'un échéancier prévisionnel de la poursuite de l'opération.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC 2025) ci annexé,
- **AUTORISE** le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

(66 VOIX POUR, 7 NPPV : FARIDA ADLANI,
BRUNO BESCHIZZA, STEPHANE BLANCHET,
VIRGINIE DE CARVALHO, JEAN-CHRISTOPHE
LAGARDE, DIDIER MIGNOT, ERIC PALLUD)



Le Président
Bruno BESCHIZZA